Capsule linguistique

Semaine du 7 décembre 2015



Des mots de travers

Sous la forte influence de l'anglais ou de certaines mauvaises habitudes ancrées dans l'usage, les francophones emploient souvent des mots dans une forme ou un sens fautif. Pour prendre part au jeu linguistique que nous avons concocté cette semaine, vous devez juger de la véracité ou de la fausseté des affirmations proposées en vous concentrant sur le sens des mots en italique. Ne vous laissez pas influencer par le contexte social!

Vrai ou faux?

- Il est possible de faire un estimé des couts réels engendrés par l'austérité.
- 2. La fonction publique transige avec le gouvernement, c'est-à-dire qu'elle négocie avec lui.
- 3. Le syndicat n'envoie pas de **mémo** à ses membres.
- 4. Le ministre est **versatile**.
- 5. On pourrait dire que les collèges ont des soucis *pécuniers*.
- 6. Un gouvernement velléitaire a une ferme volonté d'agir.
- 7. **Endosser** les décisions politiques est synonyme de les approuver.
- 8. Un amendement peut être *inclus*, mais pas *exclus*.
- 9. Disposer des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent est synonyme de s'en débarrasser.
- 10. Il est juste de dire que les grévistes apprécieraient avoir l'appui de la population.

CORRIGÉ

- 1. FAUX. Le nom **estimé** n'existe pas en français; il constitue un calque de l'anglais. On doit le remplacer par *estimation*, *évaluation* ou *devis*. On peut cependant utiliser l'adjectif *estimé* pour référer à la valeur d'une chose : « Les droits de scolarité annuels pour un étudiant québécois à l'université sont *estimés* à 3000 \$. »
- 2. FAUX. L'expression **transiger avec** quelqu'un signifie « faire des concessions réciproques pour parvenir à un accord ». Elle est une impropriété au sens de *traiter*, négocier ou faire des affaires avec quelqu'un. Maintenant, à vous de juger si le gouvernement *transige* ou négocie avec la fonction publique...
- 3. VRAI. Affirmer que le syndicat n'envoie pas de **mémo** est exact puisque ce mot, en plus d'être familier, est à éviter en ce sens. Issu du latin mémorandum, « ce qui doit être rappelé », il réfère à un exposé écrit par un diplomate ou, dans le vocabulaire du domaine commercial, à un ordre d'achat. Cependant, l'usage courant de mémo est correct aux sens suivants : note prise pour soi d'une chose qu'on ne veut pas oublier (un pense-bête) ou carnet où l'on inscrit une telle note. Par ailleurs, dans le cas d'une communication écrite destinée à des collègues, par exemple, il est préférable de recourir à l'expression note ou note de service.
- 4. VRAI ou FAUX : à vous d'en juger ! Une personne **versatile** change souvent d'opinion, elle est inconstante comme une girouette (fait cocasse, ce mot est interdit à l'Assemblée nationale!). Les synonymes *caméléonesque* et *ondoyant*, de niveau de langue soutenu, illustrent à merveille le sens de l'adjectif *versatile*, et recourir à l'un de ces mots pour caractériser certains politiciens qui changent de partis sans scrupules apparait tout à fait approprié! C'est une erreur d'utiliser le mot *versatile* dans le sens anglais de *polyvalent* ou *aux talents variés* en parlant d'une personne –, ou encore de *multifonctionnel* en parlant d'un outil.
- 5. FAUX. Dire que les collèges ont des soucis **pécuniers** est inexact pour la simple et bonne raison que cet adjectif n'existe pas en français ! Si on veut dire qu'ils ont des ennuis financiers, économiques ou monétaires, il faut privilégier l'un de ces mots, ou la forme correcte : pécuniaire.
- 6. FAUX. Du latin velle, « vouloir », velléité signifie « intention faible ». Une personne velléitaire a des intentions peu fermes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas nécessairement suivies de décisions ou d'actes concrets. Au Québec, on entend souvent en ce sens les termes familiers

branleux, bretteux, taponneux ou téteux; en France, l'expression entre le zist et le zest illustre souvent ce manque de volonté. Le velléitaire veut ménager la chèvre et le chou, il cherche à satisfaire tout le monde en ne prenant pas de position tranchée. Les promesses d'élection non tenues au cours d'un mandat peuvent être caractéristiques d'un gouvernement velléitaire.

- 7. FAUX. Contrairement au verbe anglais to endorse, l'expression **endosser** quelque chose ne signifie pas approuver, appuyer, soutenir ou se porter garant de. Le verbe français réfère plutôt à l'idée de mettre quelque chose sur son dos, d'assumer les conséquences de quelque chose ou d'opérer l'endossement (d'un chèque). Aussi serait-il plus juste de dire que l'on approuve (ou pas) les décisions du gouvernement ou que l'on s'en montre solidaire.
- 8. VRAI. Ce piège nous permet de vous rappeler un petit truc : pour trouver la terminaison du participe passé au masculin, il suffit d'enlever le « e » final de la forme féminine. *Incluse* est la forme féminine du participe passé du verbe *inclure* alors que celle du verbe *exclure* est *exclue*. Ainsi, « un amendement peut être *inclus*, mais pas *exclus* », puisqu'il doit être *exclu*, alors qu'une règle est *incluse* ou *exclue*.
- 9. FAUX. Utiliser le verbe transitif indirect **disposer de** pour dire que les eaux usées sont rejetées dans le fleuve Saint-Laurent peut sembler en atténuer cette action, mais c'est une erreur. En effet, dans le sens de « jeter (par exemple des déchets), régler (une affaire ou une question) ou battre (un adversaire sportif) »ⁱ, il s'agit d'un calque de l'expression anglaise to dispose of. Selon la nuance de sens que l'on souhaite exprimer, on pourrait dire déverser, vidanger, rejeter les eaux usées.

Le verbe *disposer* suivi de la préposition *de* existe en français, mais se définit ainsi selon *Le Petit Robert* : « avoir à sa disposition, avoir la possession, l'usage de » quelque chose.

10. FAUX. En français, le verbe **apprécier** ne doit pas être employé pour exprimer un souhait, une intention ou un sentiment de reconnaissance, car, en ces sens, il est un emprunt de l'expression anglaise to appreciate. L'affirmation est donc fausse, et la reformuler ainsi serait préférable : « les grévistes souhaiteraient, aimeraient ou désireraient avoir l'appui de la population. »

Le verbe apprécier est toutefois exact s'il signifie estimer la valeur, l'importance de quelque chose ou juger de façon favorable. On peut donc apprécier une nuance (la percevoir), apprécier une durée (l'estimer), apprécier l'art abstrait (l'aimer).

Monik Richard et Mélanie Bergeron

Animatrices de la *Politique de valorisation de la langue* CAF (local A-492, poste 7352)

OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE, Banque de dépannage linguistique, [En ligne], http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html (Page consultée le 3 décembre 2015)